

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VINON



**ANNÉE 2024**

## ***SOMMAIRE***

### **Délibérations du Conseil Municipal**

*(Extraits des délibérations conformes au registre)*

#### **Séance du 30/01/2024**

**2024\_0001** - SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024

**2024\_0002** - SPA – APPEL REDEVANCE « FOURRIERE CHIENS »

**2024\_0003** - ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

**2024\_0004** - DEVIS COLAS – AMENAGEMENT RUE DES MESANGES

**2024\_0005** – SPANC- DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE DE VINON FAXANT LE MONTANT DES REDEVANCES

**2024\_0006** - ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

*Mis en ligne le 01/02/2024*





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0001 – SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 50 € aux DDEN du Cher pour les écoles qui chantent (c/65748)
- 50 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit (c/65738)
- 200 € à l'ADMR épicerie sociale (c/65748)
- 50 €/ élève au collège de Sancerre pour l'organisation d'un voyage en Espagne
- 50 € au Lycée de Cosne/Loire pour l'organisation d'un voyage en Angleterre
- 30 € au Judo Club (c/65748)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 018-211802871-20240130-2024\_0001-DE



Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30/01/2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0002 – SPA : APPEL REDEVANCE « FOURRIERE CHIENS »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la convention signée avec la SPA du Cher concernant la mise en fourrière des chiens errants, la commune doit s'acquitter d'une redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le versement à la SPA du Cher un montant de 210 € pour 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 018-211802871-20240130-2024\_0002-DE







## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0003 – ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer en 2024 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 100 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le   
ID : 018-211802871-20240130-2024\_0003-DE





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0004 – DEVIS COLAS – AMENAGEMENT RUE DES MESANGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise COLAS concernant l'aménagement de la rue des Mésanges :

- Aménagement de voirie, pour un montant HT de 52 083,46 €, soit 60 500,15 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Le Maire  
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance  
M. HAY Serge



Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le   
ID : 018-211802871-20240130-2024\_0004-DE





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0005 – SPANC - Délibération de la commune de VINON fixant le montant des redevances

**Vu** l'article L2224-8 –III du code général des collectivités territoriales définissant les missions de contrôle des installations en assainissement non collectif,  
**Vu** l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales concernant la mutualisation de services,  
**Vu** l'article R.2224-19-1 du code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2018 034 du 5 avril 2018 de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire portant création d'un service commun,  
**Vu** la délibération n° 21112018-07 du 21/11/2017 de la commune de VINON portant adhésion au service commun SPANC de la communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

**Considérant** que les prestations de contrôles assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif, destinée à financer les charges du service,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les montants de la redevance comme suit :

Contrôle de conception = 181.91 euros  
Contrôle de conception complémentaire : 34.65 euros  
Contrôle de bonne exécution des travaux = 66.41 euros

Contrôle de bonne exécution des travaux complémentaire = 40.43 €  
Contrôle de diagnostic de l'existant = 95 euros  
Contrôle de bon fonctionnement = 95 euros

Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente = 150 euros  
Majoration de tarification pour le refus de contrôle : 170 euros

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1er mars 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Le Maire  
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance  
M. HAY Serge



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hay", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le   
ID : 018-211802871-20240130-2024\_0005-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	5	9

L'an 2024, le 30 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/01/2024.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme MARIX Marie-France, Maire, Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, JOLY Jean-François à M. HAY Serge, MAZÉ Christopher à M. GUERIN Marc, MIGEON Cyrille à Mme MARIX Marie-France

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du cher  
Le : 31/01/2024  
Et  
Mise en ligne sur le site internet  
le : 01/02/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAY Serge

### 2024\_0006 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2023\_0061.**

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement du budget 2023 :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2023	QUART DES CRÉDITS
16	Emprunts et dettes assimilées	19 800,00 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	74 500,00 €	18 625,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2023	QUART DES CRÉDITS
16	Emprunts et dettes assimilées	19 800,00 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	74 500,00 €	18 625,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/01/2024

Le Maire  
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance  
M. HAY Serge

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 018-211802871-20240130-2024\_0006-DE